

Politiques du bonheur dans la philosophie anglaise
(E. de Champs, CY Cergy Paris Université)

According to the custom which has descended from age to age among the monarchs of the torrid zone, Rasselas was confined in a private palace, with the other sons and daughters of Abissinian royalty, till the order of succession should call him to the throne¹.

Ainsi commence le conte philosophique *The History of Rasselas, Prince of Abissinia*, publié par Samuel Johnson en 1759. Vivant en paix, protégés des dangers dans une vallée fertile, distraits par des spectacles, des danses et des chants, les habitants de la « vallée heureuse » « *lived only to know the soft vicissitudes of pleasure and repose, attended by all that were skilful to delight, and gratified with whatever the senses can enjoy.* »². Pourtant, bien qu'aucun plaisir ne manque, l'héritier du trône, le prince Rasselas s'ennuie et cherche un sens à sa vie. Le conte de Johnson met en scène sa recherche du bonheur. Après sa fuite hors des murailles de la vallée, sa quête le conduit dans les villes et les campagnes, dans des familles et chez des ermites. Au fil de ses rencontres, Rasselas est progressivement désabusé, ne trouvant l'assurance d'un bonheur durable ni dans l'accumulation des richesses, ni dans le pouvoir, ni dans la science, ni dans aucun des états domestiques. À la fin du conte, le retour volontaire du prince à la « vallée heureuse » marque l'échec de son entreprise : la garantie des plaisirs, semble dire Johnson, est plus sûre que la recherche du bonheur – mais là s'arrêtent le récit et le plaisir du lecteur. Le grand succès rencontré par l'ouvrage en Grande-Bretagne et dans l'Europe toute entière, quelques mois à peine après le *Candide* de Voltaire marque la centralité du thème du bonheur dans l'Europe des Lumières³.

¹ Samuel JOHNSON, *The History of Rasselas, Prince of Abissinia*, Londres, Penguin Classics, 2007, p. 7.

² *Ibid.*, p. 9.

³ Pour une comparaison des deux ouvrages, voir Ros BALLASTER, « The Eastern Tale and the Candid Reader: Tristram Shandy, Candide, Rasselas », *XVII-XVIII. Revue de la Société d'études anglo-américaines des XVIIe et XVIIIe siècles*, 67-1, 2010, p. 109-125.

La poursuite du bonheur est-elle strictement une question individuelle ? Johnson semble écarter de son conte la question du mode de gouvernement : le bonheur est avant tout pour lui une affaire morale et sociale. Il dépend des choix de chacun et de sa situation dans la société, en d'autres termes, des états auxquels il peut prétendre. Rasselas et son conseiller, le sage Imlac, rangent ainsi l'idée d'un gouvernement parfait parmi les « plans visionnaires » qui occupent les fous :

'I have frequently endeavoured to image the possibility of a perfect government, by which all wrongs should be restrained, all vices reformed, and all the subjects preserved in tranquillity and innocence. This thought produced innumerable schemes of reformation, and dictated many useful regulations and salutary edicts'... Such, said Imlac, are the effects of visionary schemes: when we first form them we know them to be absurd, but familiarise them by degrees, and in time lose sight of their folly.¹

Pourtant, la question de l'articulation du bonheur et de la forme du gouvernement est bien posée par la pensée politique des Lumières dans le monde anglophone. Elle revient sur le devant de la scène avec fracas en 1776, lorsque la Déclaration d'indépendance américaine proclame que « tous les hommes sont créés égaux, que le Créateur les a dotés de certains droits inaliénables parmi lesquels la vie, la liberté et la poursuite du bonheur » et énonce qu'il appartient au gouvernement d'assurer la garantie de ces droits. La même année, à Londres, Jeremy Bentham ouvre le *Fragment on Government*, son premier pamphlet, sur le constat que « les conséquences de l'axiome fondamental qui veut que *le plus grand bonheur du plus grand nombre soit la mesure du bien et du mal* n'ont pas encore été développées. »² Le fondateur de l'utilitarisme et les rédacteurs de la Déclaration se rejoignent sur un point : le bonheur terrestre est l'objectif premier du gouvernement, l'impératif du bonheur est politique tout autant que moral.

Examiner la pensée politique anglaise de la première modernité au prisme du bonheur permet de redessiner les lignes des histoires classiques de la pensée politique à l'époque moderne et contemporaine. Cette question a été jusqu'à présent peu traitée par l'histoire des idées politiques, en comparaison des travaux sur la participation et la représentation suscités par l'intérêt durable pour les traditions libérales et républicaines. Remettre le bonheur au centre,

¹ S. JOHNSON, *The History of Rasselas, Prince of Abissinia...*, *op. cit.*, p. 95.

² Jeremy BENTHAM, *A Fragment on Government*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988, p. 3.

comme les articles de ce dossier proposent de le faire, permet de travailler l'articulation entre l'individu et la société, le privé et le public, la morale et la législation et ainsi de redéfinir les lignes de partage classiques dans l'histoire des idées.

Telle était aussi la démarche adoptée par Alain Caillé, Christian Lazzeri et Michel Sennelart dans leur *Histoire raisonnée de la philosophie politique*, à laquelle ils donnaient le sous-titre *Le bonheur et l'utile*. Selon leur analyse, ces deux notions permettent de comprendre l'histoire des idées comme la succession des réponses apportées au cours de l'histoire à des questions fondamentales posées par la philosophie antique. Ces questions originelles articulent éthique privée et politique :

Si la recherche du bonheur importe à chaque individu, il faudra bien, quelle que soit la définition qu'on en donne, examiner sa conduite non seulement à l'égard de lui-même, mais aussi à l'égard des autres, ce qui introduit à la dimension morale et politique. Des notions telles que l'égoïsme, l'intérêt propre, l'utilité particulière, l'amour de soi et l'amour-propre, indiquent assez l'intensité des préférences de l'individu pour sa propre satisfaction. Mais la question qui surgit inévitablement concerne l'extension d'une telle satisfaction : Est-elle de nature exclusive ? Doit-elle aller jusqu'à instrumentaliser l'ensemble des rapports sociaux à son profit ? Découle-t-elle de ce que l'intérêt privé et l'intérêt public se trouvent dans la continuité l'un de l'autre ou bien peut-elle trouver son fondement dans le sacrifice du premier au profit du second ? Que ces deux notions de bonheur et d'utilité figurent dans le titre de cette histoire témoigne de ce que la philosophie n'a cessé depuis l'Antiquité de s'interroger sur leur valeur éthique et politique et que cette interrogation se retrouve au centre de la philosophie contemporaine et même des sciences sociales.¹

Dans cette perspective, le XVII^e siècle européen représente pour Caillé, Lazzeri et Sennelart un tournant : la raison est mise au service de l'alliance du bonheur et de l'utile², et les deux étant à présent accessibles sur terre, et non plus uniquement du ressort de Dieu et promis (ou refusés) pour l'éternité. Cette alliance, poursuivent les auteurs, se distend pourtant au siècle suivant, lorsque l'opposition entre les théories de la vertu et celles de l'utilité est thématifiée. La

¹ Alain CAILLE, Christian LAZZERI et Michel SENNELART (éd.), *Histoire raisonnée de la philosophie morale et politique. Le bonheur et l'utile*, Paris, La Découverte, 2001, p. 16-17.

² *Ibid.*, p. 26-27.

philosophie d'expression anglaise joue un rôle important dans ce récit, où Bentham et ses successeurs, champions de l'utilité, sont présentés comme une antithèse radicale à la tradition de la philosophie morale écossaise¹. Dans ce récit s'opposent deux conceptions du rôle de l'État : dans la première, l'objectif du gouvernement est de maximiser le bonheur public, les choix de vie des individus passant au second plan. Dans la seconde, en revanche, partant des choix moraux de chacun, le gouvernement a avant tout un rôle de régulateur et intervient le moins possible dans ce qui concerne notre bonheur individuel.

Depuis le début des années 2000 l'articulation de la liberté et du bonheur dans les politiques du gouvernement a fait l'objet d'un regain d'intérêt et constitue aujourd'hui un axe fécond. Il ouvre des perspectives qui permettent de repenser les principes politiques et les fondements du contrat social entre les États et leurs citoyens². Comme le montrent les articles rassemblés dans ce dossier, il est possible d'écrire une histoire du bonheur dans la philosophie politique anglaise qui évite l'écueil qui consiste à figer la position des auteurs dans des oppositions structurantes, comme celle de la philosophie écossaise et l'utilitarisme. Pluridisciplinaires, ces contributions font dialoguer des historiennes et historiens des idées issus de plusieurs champs : l'histoire du droit, l'histoire de la pensée économique, l'histoire intellectuelle et l'histoire des idées politiques³.

Céline Roynier examine la façon dont les juristes de *common law* se sont progressivement emparés de la notion de bonheur à partir du XVII^e siècle, se faisant ainsi les vecteurs du passage du registre du bonheur privé à celui du bonheur public, dont le souverain serait le garant. Comme elle le démontre, ce transfert n'a rien d'une sécularisation. Initié par des théologiens, il s'inscrit dans un mouvement de légitimation de la *common law* comme expression des préceptes de la loi naturelle, au moment même où en Europe continentale, les ouvrages de Grotius et de Pufendorf appellent à une même convergence entre le droit romain et le droit naturel. En s'attachant notamment aux écrits de Matthew Hale (1609-1676), Céline Roynier explique comment les juristes de *common law* ont investi la sphère de la philosophie morale et de la théologie. Les lois apparaissent ainsi comme des instruments au service de la mise en œuvre de la loi naturelle et permettent à ceux qui les observent d'atteindre la félicité à laquelle

¹ *Ibid.*, p. 28-30.

² Depuis 2012, les Nations Unies publient annuellement un « World Happiness Report » dont les livraisons sont disponibles en ligne : <https://worldhappiness.report/archive/>.

³ Ces travaux représentent une partie des contributions au colloque « Politiques du bonheur » organisé par Diana Burgos-Vigna, Emmanuelle de Champs et Lun Zhang pour le laboratoire Agora à l'université de Cergy-Pontoise les 20 et 21 juin 2019. D'autres contributions issues de ce colloque sont parues dans F. Durpaire (éd.), *Histoire mondiale du bonheur*, Paris, Le Cherche-Midi, 2020.

l'homme est appelé par Dieu. Ces idées seront reprises et développées par Blackstone au milieu du XVIII^e siècle. D'une part, il tire clairement le bonheur du côté de l'empirisme si bien que le bonheur devient clairement une source de connaissance à côté de la raison. D'autre part, il fait de cette recherche un principe déterminant, selon lui, de « la validité » de toutes les lois humaines. Blackstone, note-t-elle, n'oppose pas bonheur et utilité : la recherche de l'intérêt personnel peut être une source d'ordre politique et social. Ainsi, en déplaçant la question du bonheur sur le terrain de la *common law*, Céline Roynier propose une nouvelle généalogie de la détermination du bien commun dans la tradition politico-juridique anglaise et permet de mieux comprendre les origines de la Déclaration d'Indépendance américaine de 1776.

Nathalie Sigot et Laurie Bréban reviennent sur une controverse célèbre, celle qui oppose Jeremy Bentham à Adam Smith dans les années 1780 sur la question de l'usure. Dans la *Défense de l'usure*, Bentham invitait lui-même à la confrontation en réfutant les arguments proposés par Smith en faveur de la régulation des taux d'intérêts. Pourtant, les deux auteurs cherchent expressément à promouvoir le bonheur public en s'intéressant à la législation sur le crédit, que ce soit pour l'encourager ou pour la proscrire. Ainsi, c'est en replaçant leurs positions dans un cadre plus large, à l'articulation de la morale et de la législation, qu'on peut comprendre leurs démarches respectives. Cette analyse révèle des similarités intéressantes, au-delà de leur opposition sur la décision à prendre par le législateur. Il s'agit en effet pour les deux auteurs de travailler l'articulation entre les règles formelles (la loi) et les règles informelles (la morale, ou les faits sociaux). Aucun des deux philosophes, remarquent les auteures, n'établit de frontière stricte entre la jurisprudence et la morale. En outre, tous deux analysent les comportements économiques comme étant situés précisément à l'intersection des règles informelles de la morale et des règles formelles de la législation.

John-Erik Hansson s'intéresse à l'articulation du bonheur public, du progrès et de l'éducation dans les écrits de William Godwin (1756-1836). Il propose une lecture croisée de trois ouvrages de Godwin, *l'Enquête sur la justice politique* de 1798, le recueil d'essais *L'Enquêteur* de 1797 et les *Fables* qu'il publie pour les enfants en 1805. En ouvrant le corpus aux textes pour enfant, l'article met en avant la cohérence de la pensée de Godwin et la centralité du thème du bonheur dans son œuvre. Pas plus que Blackstone, Godwin ne distingue utilité et bonheur : on doit en premier lieu « former l'homme pour qu'il soit heureux » et par ailleurs « le former pour qu'il soit utile, c'est à dire vertueux » et donc capable de générer un surplus de bonheur non seulement pour lui-même, mais pour la société en général. De cette manière, progrès social et éducation sont intimement liés, comme en témoignent ses *Fables* enfantines. Il s'agit en effet de former des citoyens heureux et vertueux qui embrasseront la mission

d'augmenter le bonheur public et deviendront des « sauveurs de l'humanité », mettant leurs capacités et leur instruction au service du plus grand bonheur du plus grand nombre. Fortement influencé par Rousseau, Godwin propose ainsi une synthèse originale des projets des Lumières et établit un programme éducatif qui contribue au développement conjoint de la raison et des sentiments. Comme Rousseau encore, Godwin attache à la littérature une fonction morale majeure, non seulement quant au contenu des histoires qui sont proposées et à la résolution des conflits et dilemmes rencontrés par les personnages, mais aussi au style lui-même.

Ce dossier se conclut par un article de Catherine Marshall consacré à la notion de déférence dans la pensée politique britannique. Elle s'appuie sur la définition qu'en donne le penseur et journaliste Walter Bagehot (1826-1877) dans son ouvrage sur la constitution britannique : pour lui la déférence est tout autant un marqueur de l'inégalité des conditions qu'un moyen d'en mitiger les effets sociaux et politiques. Il interroge ainsi la transition de l'aristocratie à la démocratie, tentant de préserver le ciment social qui relie les individus dans une société qui tend de plus en plus à l'égalité et à l'individualisme. Dans la seconde partie de son article, Catherine Marshall s'interroge sur les usages de la déférence dans les démocraties contemporaines à partir de l'exemple des institutions politiques britanniques. Plus largement, à quelles conditions la déférence peut-elle être réintégrée dans le fonctionnement de sociétés démocratiques, et qu'y aurait-il à gagner à une telle opération ? Au-delà d'une terminologie désuète, la déférence permet de penser les relations à l'intérieur de la société civile hors d'un cadre individualiste et contractualiste.